

Novembre 2022 | Actualités des appels à projets et des appels à manifestation d'intérêt

Cette newsletter a vocation à vous donner régulièrement des informations sur l'actualité des appels à projets lancés par l'État

— AAP Développer le vélotourisme

COLLECTIVITÉS | ASSOCIATIONS

Offices de tourisme, sites touristiques (sauf les établissements placés sous l'autorité hiérarchique directe de l'État), haltes fluviales gérées ou non par voies navigables de France et collectivités territoriales dès lors qu'elles gèrent un des établissements cités ci-dessus (**volet 1**); collectivités territoriales ou structures les représentant, haltes fluviales gérées ou non par voies navigables de France (**volet 2**); la structure représentant le comité d'itinéraire (**volet 3**).

Il vise à développer l'attractivité vélotouristique des territoires et ainsi permettre de hisser la France au rang de la première destination mondiale du vélo d'ici 2030.

Trois volets y sont déclinés :

→ **Volet 1 : se faire référencer par la marque Accueil Vélo**

Soutenir l'effort d'investissement des offices de tourisme, sites touristiques et haltes fluviales, situés à 5 km d'un itinéraire inscrit à un schéma, par le déploiement du stationnement vélo, dans l'objectif d'être référencé par la marque **Accueil Vélo**.

→ **Volet 2 : Aménager des aires de services**

Accompagner les acteurs publics dans la création d'aire de services le long d'itinéraires cyclables.

→ **Volet 3 : cofinancer des études**

Aider les comités d'itinéraires, collectif regroupant collectivités territoriales et établissements touristiques à réaliser des études portant sur l'une des trois thématiques suivantes :

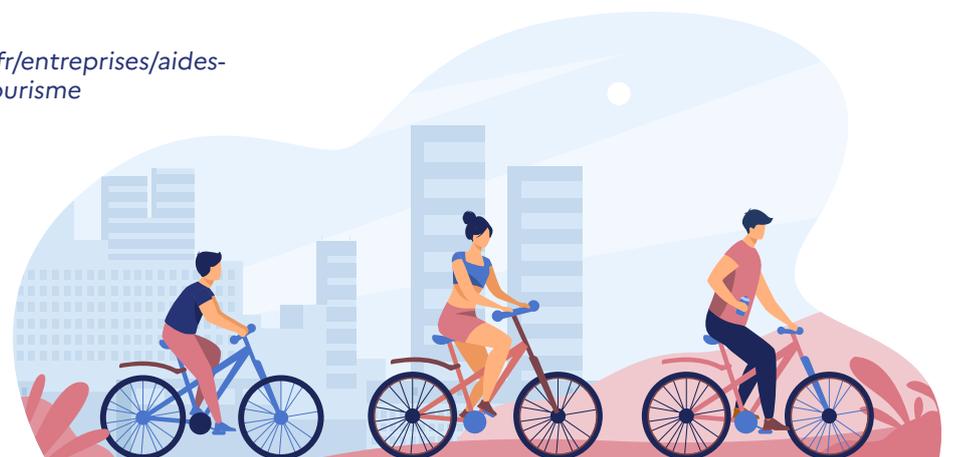
- › La mise en sécurité des voies existantes
- › La promotion d'itinéraires auprès des touristes et professionnels
- › La préfiguration de nouveaux tronçons

Les opérations menées devront porter une attention particulière pour qu'elles ne contribuent pas à l'imperméabilisation des sols et s'adaptent aux impacts du changement climatique en privilégiant, des solutions d'adaptation fondées sur la nature ainsi que des solutions de rafraîchissement.

Date de clôture : le 31 décembre 2023.

Plus d'information sur :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/developper-velotourisme>





— AAP Grands Fonds Marins

ENTREPRISES | LABORATOIRES



Il vise à soutenir des projets de recherche et développement portés par des entreprises, pouvant être collaboratifs, dans le but de faire émerger des solutions innovantes sur au moins une des 3 thématiques ci-dessous :

→ Thématique 1 – systèmes permettant l'exploration des grands fonds marins

Tels que des drones de surface ou navires autonomes, des drones sous-marins (AUV) opérant dans les grands fonds, des systèmes robotisés sous-marin (ROV) capable d'opérer sur les grands fonds, ...

→ Thématique 2 – sous-systèmes, capteurs, composants ou matériaux spécifiques aux grands fonds marins

→ Thématique 3 – logiciels, services et traitement des données concernant l'exploration des fonds marins

Date de clôture : le 31 janvier 2023.

Plus d'information sur :

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appe-a-projets-investir-dans-le-domaine-des-grands-fonds-marins>

— AAP 1^{ère} usine : start-ups et aux PME innovantes

ENTREPRISES

Il a pour objectif d'aider au financement de projets d'implantation sur le territoire de première usine, de démonstrateur industriel développé dans un but commercial ou d'unités de production mutualisées. Les usines ou plateformes financées devront être destinées à la production de produits innovants dans des secteurs porteurs.

Date de clôture : le 15 décembre 2026 à 12 heures. Trois relèves intermédiaires auront lieu chaque année en avril, septembre et décembre. En 2022 la dernière date est le 13 décembre.

Plus d'information sur :

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appe-a-projets-france-2030-premiere-usine>

— AAP Métaux critiques

ENTREPRISES

Il a pour objectif de réduire la dépendance aux métaux critiques de l'industrie pour les politiques prioritaires de la France dans les champs industriels, environnementaux et climatiques.

Il s'agit en pratique de soutenir les meilleurs projets d'investissement répondant à cet objectif en accompagnant des initiatives ambitieuses et rapidement industrialisables sur le territoire français portées par des acteurs émergents aptes à devenir des compétiteurs de niveau mondial ou par des acteurs d'excellence en place.

Les projets d'investissement peuvent se présenter sous la forme :

- de créations de nouvelles unités de production ;
- d'investissements dans des unités de production existantes pour transformer significativement leurs procédés ou leurs capacités de production, tout en les rendant plus productives et plus flexibles ;
- du développement et de la mise en œuvre à l'échelle industrielle de procédés technologiques innovants et économes en matières premières et en énergie

Date de clôture : le 30 janvier 2024 à 12 heures.

Les relèves intermédiaires sont : le 31 janvier 2023, le 31 mai 2023, le 3 octobre 2023.

Plus d'information sur :

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2022/01/cahier_des_charges_aap_métaux_critiques.pdf



— Appel à manifestation d'intérêt : « Intrants Dépendance russe, biélorusse ou ukrainienne »

Il vise à soutenir les projets qui permettent de réduire la dépendance de l'industrie française et autres secteurs productifs aux importations d'intrants, i.e. de matières premières, consommables ou produits chimiques en provenance de Russie, de Biélorussie ou d'Ukraine ou, plus largement, d'approvisionnements auprès de fournisseurs russes, biélorusses ou ukrainiens menacés ou interrompus.

Les projets attendus peuvent viser à soutenir les volumes et qualités d'approvisionnement d'envergure. Ils peuvent aussi viser, à compétitivité égale ou supérieure des fonctions produites, à réduire les volumes de matières et les quantités d'énergie consommés, adapter les qualités et substituer les approvisionnements les plus problématiques.

Date de clôture : le 30 janvier 2024.

Plus d'information sur :

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-manifestation-dinteret-intrants-dependance-russe-bielorusse-ou-ukrainienne>

— AAP i-Démo

Il a pour objectif le développement d'entreprises industrielles et de services sur les marchés porteurs, créateurs de valeur et de compétitivité pour notre économie et contribuant aux transitions énergétique, écologique et numérique.

Ce dispositif soutient le développement de produits ou services très innovants et à haute valeur ajoutée, afin de renforcer la base scientifique et technologique française. Il soutient aussi des démonstrateurs à l'échelle industrielle ou préindustrielle d'innovations à un stade de développement avancé (prototype en environnement représentatif, lignes pilotes).

Projets attendus

- 1 – Les projets attendus, collaboratifs ou mono-partenaires, présentent une assiette de dépenses totales d'un montant supérieur à 4 millions d'euros. Le projet est porté par une entreprise unique, quelle que soit sa taille, immatriculée en France au registre du commerce et des sociétés (RCS) à la date de dépôt du dossier.
- 2 – Le projet peut également être porté par un consortium qui rassemble des partenaires industriels et des partenaires de recherche, et le cas échéant un ou plusieurs utilisateur final de la solution.
- 3 – Les projets collaboratifs doivent associer a minima une PME ou ETI, dans la limite de 6 partenaires (sauf pour les projets s'inscrivant dans le cadre de programmes européens).

Date de clôture : le 20 juin 2023 à 12 heures.

Plus d'information sur :

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-i-demo>

— AAP Spatial

Il porte sur le développement et l'industrialisation de constellations de satellites et de leurs technologies habilitantes. Les projets visés ont pour objectif de développer, tester et industrialiser les segments sol et vol de constellations de satellites et de leurs technologies habilitantes. Une attention particulière sera accordée aux projets portés par les acteurs émergents (startups et PME-ETI innovantes).

Afin de favoriser le soutien aux acteurs émergents, en cohérence avec l'ambition générale de France 2030, seront soutenues en priorité des entreprises :

- qui sont « jeunes » par rapport au secteur ou qui se sont récemment positionnées sur le secteur concerné ;
- qui sont susceptibles de connaître une très forte croissance, leur permettant d'acquérir une position significative sur un marché ;
- qui portent un projet profondément innovant, que ce soit en termes d'usage, de choix technologique ou de procédé et qui, à ce titre, présentent un niveau de risque important ;
- qui disposent de facteurs différenciant marqués par rapport à l'offre existante ou la tendance observée, ou qui en disposeront grâce au projet déposé ;
- qui visent des marchés d'avenir, émergents ou en forte croissance.

Cet AAP a vocation à soutenir des projets monopartenaires ou collaboratifs aussi bien au stade amont de leur développement qu'en phase plus avancée de leur développement qu'ils soient technologiques ou de service.

Date de clôture : le 12 septembre 2023 à 12 heures.

Les relèves intermédiaires sont : le 6 décembre 2022 à 12 heures, le 13 juin 2023 à 12 heures.

Plus d'information sur :

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-spatial-developpement-et-industrialisation-de-constellations-de-satellites-et-de-leurs-technologies-habilitantes>



— Appel à manifestation d'intérêt : Équipement pour la troisième révolution agricole

Son objectif est de définir une liste de matériels, de solutions et d'équipements innovants et performants dont l'acquisition fera l'objet d'un soutien financier public via une mesure guichet mise en œuvre dans la continuité de ce dispositif.

Les biens proposés en réponse à cet AMI devront répondre au moins à l'un des 3 objectifs thématiques suivants pour la 1^{ère} relève :

- optimisation de la gestion de la ressource en eau, et préservation des sols, de l'eau et de l'air ;
- adaptation au changement climatique et aux risques sanitaires émergents ;
- énergie : réduction de la consommation énergétique, production d'énergie renouvelable.

Date de clôture : le 15 septembre 2023 à 12 heures.

Les relèves intermédiaires sont : le jeudi 5 janvier 2023 à 12 heures, le jeudi 6 avril 2023 à 12 heures, le vendredi 15 septembre 2023 à 12 heures.

Plus d'information sur :

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-manifestations-dinteret-equipements-pour-la-troisieme-revolution-agricole>

Appels à projets à venir

DESTINATION FRANCE

ENTREPRISES

— AAP e-événementiel du tourisme :

Soutenir le développement et le rayonnement des start-up du tourisme.

